

**Décision n° 677 du 6 avril 2022
portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général
de la gendarmerie de l'armement**

NOR : INTJ2208797S

Le commandant de la gendarmerie de l'armement,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 2365 du 1^{er} décembre 2021 (NOR : INTJ2130665S),

Décide :

Article 1^{er}

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} mai 2022 :

Caron	Christophe	NIGEND : 134 631
--------------	------------	------------------

Article 2

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} mai 2022 :

Saouzanet	Muriel	NIGEND : 157 344
Joly	Sylvain	NIGEND : 145 566
Arnold	Didier	NIGEND : 156 010
Vannet	Pascal	NIGEND : 154 341
Gournay	Stéphane	NIGEND : 159 962
Lavalley	Arnaud	NIGEND : 163 040
Négrier	Pierre-Jean	NIGEND : 166 364
Organ	Jean-Paul	NIGEND : 163 774
Cornec	Loïc	NIGEND : 158 909
Suppo	Jean-Luc	NIGEND : 152 520

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 6 avril 2022.

Le général,
commandant la gendarmerie de l'armement,
M. Hamel